

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 20 juin 2024

- - -

Le juin 2024 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 13 juin 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mathilde VÉDRUNE

Pouvoirs : 1

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 9 Votants : 10

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2024 a été transmis aux conseillers pour corrections

✓ **Le PV est approuvé par 10 voix pour 0 abstentions 0 voix contre**

2. BUDGET – Délibérations modificatives

- Claudine LACROIX

Une délibération modificative doit être votée pour affecter 5000 € du compte 615221 qui constitue la réserve financière de la commune au compte 2157 pour compléter l'acquisition du tracteur

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

3. PERSONNEL - Médecine du travail

-Michel VEDRUNE

Nous devons obligatoirement être affilié à un organisme de médecine du travail.

Nous attendons les résultats de l'appel d'offre lancé par le centre de gestion pour sélectionner notre prestataire.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

4. ECOLE – Espace Numérique de Travail

- Michel VEDRUNE

L'adhésion à l'ENT est à renouveler, toutefois, les enseignants ne souhaitent l'utiliser.

Il n'y a pas d'obligation à utiliser ce logiciel, donc il ne nous semble pas utile de renouveler cet abonnement.

Ce point sera à reconsidérer en fonction de la demande de la direction de l'école si nécessaire.

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstentions, 1 voix contre

5. PLUI – Vote en conseil communautaire

- Jacques FOUCHER-Michel VEDRUNE

Un premier vote sur le projet de PLUI doit avoir lieu le 25 juin en conseil communautaire.

Après analyse des propositions, (cf document ci-dessous) il convient de définir notre position afin de donner mandat à notre représentante au Grand Figeac pour ce vote.

Le débat est ouvert sur le document d'analyse.

GREALOU UNE PRISE EN COMPTE PRECOCE DES NECESSITES DE DE-CARBONNER LES ENERGIES

2011 : UNE CARTE COMMUNALE OUVERTE AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Dès 2011 La carte communale élaborée par le conseil municipal en place ouvre une large place au énergies renouvelables.

- Environ 100 Ha ouvert à l'Energie éolienne.
- Environ 15 ha ouvert à un projet photovoltaïque au sol.

A cette date Gréalou est une des très rares communes du lot à avoir intégré des zones de projet dédiées aux énergies renouvelables dans leur document d'urbanisme.

2012 : ETUDE D'UN PROJET EOLIEN

Parallèlement à une étude des vents, une Zone de développement Eolien est créé. (cf annexe 8)

Un projet d'implantation de mats éoliens est lancé.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche de développement durable communal. Les terrains ciblés sont uniquement des terrains communaux, et les revenus de location sont dédiés à la création d'une école neuve pour laquelle un projet architectural est mis en route. (cf annexes 4/5/6)

2013 : ABANDON DU PROJET EOLIEN

Face à de nombreuses oppositions émanant de personnes et d'associations communales et extérieures à la commune, un referendum communal est organisé et le projet est abandonné.

2021 : REFLEXION SUR LES ENR

Le nouveau conseil municipal issu des élections lance une nouvelle réflexion sur la nécessité de clarifier sa position sur ce point. (cf annexe 9)

A l'issue de cette réflexion un document de travail est rédigé et sert de base à toutes les interventions sur ce point.

2022 : LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE PLUI

Dès les premiers travaux du PLUI, Gréalou demande l'inscription de zones dédiées au photo voltaïque au sol dans le PLUI.

2022 : MONTAGE D'UN PROJET DE PARC PV AU SOL SUR PUY MANON

Des contacts avec différents opérateurs de PV au sol locaux et autres sont pris. Après études un opérateur privé est sélectionné et une promesse de bail est signée. L'étude de faisabilité est terminée et les études environnementales sont en cours.

Nathalie Masbou fait part des points de vigilance relevés par la DDT (coordinateur du pôle EnR) quant aux enjeux environnementaux (réservoir de biodiversité, trame verte et bleue) et paysagers (co-visibilité au regard du SCOT, Jacques Foucher précise que la DDT oriente notre choix vers le secteur de Puy Manon inscrit en ZCa à la carte communale. (Zone constructible énergies renouvelables).

Ce projet s'inscrit aussi dans une démarche de développement durable et local. Les terrains sont communaux et les ressources sont destinées à sécuriser le montage financier de la réhabilitation de l'ancienne auberge du village. (Logements, multiple rural-restaurant, mairie)

2023 : TRANSCRIPTION DES CHOIX ENERGETIQUES A TRAVERS LA DEFINITION DES ZONES D ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La loi d'accélération des énergies renouvelables demande aux communes de proposer des zones ZAEnR ou les délais d'enquête de l'inspecteur instructeur de la procédure de validation des projets pourront être raccourcis.

Après consultation de la population ces zones sont validées. (cf annexes 10/11/12)

LES FREINS A CES PROJETS

Malgré l'urgence climatique, il apparaît que les différentes collectivités locales bloquent à travers des chartes (département, Parc naturel des causses du Quercy, com-com(grilles d'analyses en cours d'écriture) le recours à l'Energie la mieux partagée et la plus facilement accessible dans le lot, l'Energie solaire.

2024 : CE QUE DIT LE PROJET DE PLUI

Limitation en zone A et N de la surface au sol des projets photovoltaïques à 2 Ha. (À ce jour aucune dérogation n'est possible). (cf annexes 13)

Interdiction d'installation PV au sol dans les zones de sensibilité paysagères du chemin de St Jacques de Compostelle.

L'opposabilité des différentes chartes dont il est fait référence dans le PLUI doit être vérifiée, dans ce cas l'interdiction pourrait être totale (vérification en cours).

Autorisation en zone Ns, mais à ce jour aucune zone Ns n'a été introduite dans le PLUI hormis les secteurs déjà équipés (Bregues et Carayac).

Les projets supérieurs à 2 Ha devront donc transiter par une DP déclaration de projet nécessitant étude d'impact, enquête d'utilité publique entraînant surcout et retard dans la réalisation.

LES CONSEQUENCES DE CES CHOIX

- Compte tenu des couts de raccordement au réseau électrique, aucun parc PV ne sera viable en dehors d'une installation en proximité immédiate des postes source pour les parcs de taille inférieure à 2 Ha.
- Concentration de petits projets autour des postes source.
- En dehors de ces zones de proximité des postes source, seul des micro-parcs « type Celewatt » raccordés sur le réseau moyenne tension restent économiquement possibles.

CONSEQUENCES TEMPORELLES

- Tous projet devra donc passer par une transformation de la zone de projet en zone Ns via une Déclaration de Projet dont le délai sera au minimum de 6 mois-un an.

CONSEQUENCES ECONOMIQUE

- Toutes procédure de Déclaration de Projet entrainera un important cout financier (étude d'impact enquête publique) qui sera supporté par la collectivité.
- En ce qui concerne la recherche de retombées économiques locales maximum, point sur lequel tous les acteurs départementaux semblent d'accord, il convient de comparer les retombées d'un parc de taille « intermédiaire » (5 à 10 ha) avec celles d'un micro parc type Celewatt
 - Pour un parc de 5 à 10 Ha, les retombées économiques locales (locations, fiscalité, dividendes participation citoyenne) sont estimées à 4 à 6 millions d'euros sur une durée de vie de 30 ans. (Résultat de nos simulations présentées précédemment au conseil municipal).

- Pour un parc de type Celewatt, (sans remettre en cause le bien-fondé de ce type de structure) les données issues de notre rencontre avec les acteurs de ces projets, la location reste voisine de zéro et aucuns dividendes ne semble possible sur les 30 premières années.

CONCLUSION

Compte tenu de la cohérence de l'ensemble des démarches menées depuis bientôt 15 ans en matière d'Energie, la commune de Gréalou demande instamment aux acteurs du Grand Figeac de réintégrer les zones de projet photovoltaïque issues des zones Zca de la carte communale en zones Ns (cf annexe 14)

DELIBERATION

Compte tenu des éléments cités ci-dessus, le conseil municipal par 9 voix pour 1 abstention et 0 voix contre, donne mandat à sa déléguée au Grand Figeac pour voter contre le projet de PLUI en séance du 25 juin 2024, si aucune évolution n'est constatée lors de notre prochaine rencontre avec le Président de la communauté de commune.

Dans le cas où nous obtenons la garantie de voir ces surfaces inscrites en zones Ns , alors, nous donnons pouvoir à la conseillère communautaire ou sa suppléante pour donner un vote positif au projet de PLUI.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre**

Le vote en conseil communautaire porte sur « l'arrêt du PLUI » et sera suivi de la consultation des communes (consultation des personnes associées), puis d'un vote en conseil municipal

COMMISSIONS

6. VOIRIE- Point travaux et projets

-Michel VEDRUNE-Jean Marc LACROIX

En lien avec les remises en état de voirie liées aux travaux en cours sur le réseau d'eau, nous avons étudié les possibilités de synergies à adopter pour améliorer la voirie tout en réalisant des économies. Ainsi, la route de Carayac sera refaite à neuf de la D19 jusqu'au chemin des Carbonnières. Cela permettra de réaliser des économies car la remise en état dues par les entreprises sera déduite de la facture. Cela n'impactera pas notre budget, les fonds seront pris sur l'enveloppe de la communauté de commune que nous abondons tous les ans. De la même manière, nous avons demandé à ce que la remise en état (bicouche) sur la partie de la D19 au château ne soit pas réalisée, ce tronçon devant être remis à neuf cette année.

7. COMMUNICATION-PNRCQ

-

Jacques FOUCHER-Emmanuel SAILLY

Patricia Moniaux souhaite une collaboration rapide afin de finaliser le projet de signalétique. Il paraît urgent de pouvoir terminer ce travail. Emmanuel Saily avec la commission communication reprend le dossier pour une finalisation rapide

8. PETIT PATRIMOINE -

- Jacques FOUCHER

Un ancien « travail » à ferrer les bœufs, est installé au Mas de Pegourié. Celui-ci serait communal bien qu'installé sur une parcelle privée. Le propriétaire de la parcelle souhaiterait que celui-ci soit déplacé car il gêne la remise en état d'un bâtiment.

Il convient de voir comment et où nous pouvons le déplacer, le restaurer et le mettre en valeur. Une consultation de la population nous semble intéressante afin de trouver une solution de valorisation consensuelle. Un dossier petit patrimoine pourra être monter en vue de cette action.

9. AUBERGE-Point de situation -

Jacques FOUCHER-Michel VEDRUNE

Le stade APD (avant-projet définitif) a été validé et l'ordre de mission pour le stade PRO a été signé. Cette phase doit permettre de préparer les dossiers constitutifs de l'appel d'offre pour les travaux. Nous attendons la restitution de ces données vers le 20 juillet. Le dossier de prêt auprès de la banque des territoires a été déposé dans sa première version qui reste à affiner, les dernières demandes de subventions vont être déposées très rapidement.

QUESTIONS DIVERSES

10. ELECTIONS LEGISLATIVES -préparation et organisation du bureau de vote -

Le planning de la tenue des urnes a été réalisé, ainsi que la constitution du bureau.

11. PETANQUE - Serge GALES

Afin de résoudre les conflits d'usage autour de la salle des Fêtes, Serge Gales propose d'utiliser une partie des nouveaux parkings « (de l'autre côté de la route de Carayac en face la salle des fêtes) pour tracer des terrains de pétanque utilisables pour les compétitions officielles (hors concours amicaux). Cet espace pourra être libéré si nécessaire (ex : brocante)

Il demande la possibilité d'installer un frigo et de pouvoir utiliser les toilettes de l'atelier pour ces concours officiels (population restreinte) Une convention d'utilisation doit être préparée pour encadrer cette utilisation.

La séance s'est terminée à 22h30.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 25 juillet à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 20/06/2024.

La secrétaire de séance :
Mélanie Fages

Le Maire :
Michel VÉDRUNE